

Annexe 5

Fiche de suivi des nouvelles pratiques mises en place dans la parcelle-GIR

Année : _____ Réf APRA-GIR : _____ Pays : _____ Site : _____

Date de la 1^{re} visite : _____ la 2^e visite : _____ la 3^e visite : _____

Date de la 4^e visite : _____ la 5^e visite : _____ la 6^e visite : _____

1. Site : _____
2. Nom du paysan : _____ ;
3. Age : _____
4. Sexe : _____
5. Superficie total des casiers : _____ m²
6. Village de résidence : _____
7. Chef d'exploitation : Non Oui
8. *(dans le cas où il y a eu des sessions APRA-GIR l'année passée)* Est-ce que vous avez participé aux sessions APRA-GIR l'année passée ? Non Oui

- Si non : pourquoi pas ? : _____

9. Superficie de la parcelle GIR cette année: _____ m²

10. Date de semis en pépinière (pour la parcelle GIR) : _____

11. Date du repiquage : _____

12. *(dans le cas où le paysan a participé aux sessions APRA-GIR l'année passée)* ; Avez-vous eu une parcelle GIR l'année passée ? Non Oui

- Si non ; pourquoi pas ? _____

- Si oui ; quelle était la superficie _____ m² ; si différente de cette année ; pourquoi _____

Annexe 5

Fiche de suivi des nouvelles pratiques mises en place dans la parcelle-GIR

13. En se référant aux sessions APRA-GIR et aux nouvelles idées, quelles sont les nouvelles pratiques que tu as appliquées dans la parcelle GIR (prenez une feuille par pratique) ?

T1 : _____ (Titre)

Détails de la nouveauté

- a. Quel est l'objectif du choix de cette nouvelle pratique (qu'est-ce que tu cherches à obtenir ; ou quel problème cherches-tu à résoudre) ; APPROFONDIR/INSISTER

Objectif (s)

- b. D'où t'es venu cette idée ?

Source d'idée

- c. Qu'est-ce qui t'a stimulé à tester cette idée et donc de la mettre en pratique ?

Stimulus

- d. Est-ce que tu as aussi appliqué la technique l'année passée ; même si ce n'était pas de la même façon ? Non Oui

- Si non ; pourquoi pas ? _____

- Si oui ; est-ce exactement de la même façon ? : Non Oui ; si non, quelle différence _____

et pourquoi cette différence ? _____

- e. Est-ce que tu appliques la pratique sur d'autres casiers que la parcelle GIR ? Non Oui

- Si non ; pourquoi pas ? _____

- Si oui ; sur quelle superficie encore ? _____ Si ce n'est pas sur tous les casiers, pourquoi pas ?

etc. pour : T2, T3, T4, T5,

FIDA – Le Fonds international pour le développement agricole



FIDA – Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) qui a vu le jour en 1977 en tant qu'institution spécialisée des Nations unies, suite à une résolution

adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974. Le principal objectif du Fonds est de fournir directement des financements aux et de mobiliser des ressources additionnelles pour des programmes qui favorisent la promotion économique de ruraux pauvres, principalement en améliorant la productivité d'activités agricoles et extra-agricoles.

CTA – Le Centre technique de coopération agricole et rurale



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les états du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de l'Union européenne. Depuis 2000, le CTA exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-CE.

Le CTA a pour mission de développer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine. Les programmes du CTA sont conçus pour : fournir un large éventail de produits et services d'information et mieux faire connaître les sources d'information pertinentes ; encourager l'utilisation combinée de canaux de communication adéquats et intensifier les contacts et les échanges d'information, entre les acteurs ACP en particulier ; renforcer la capacité ACP à produire et à gérer l'information agricole et à mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'information et de la communication, notamment en rapport avec la science et la technologie. Le travail du CTA tient compte de l'évolution des méthodologies et des questions transversales telles que le genre et le capital social.

CCP/DFID – Le Programme de protection de cultures



Le Programme de protection de cultures (CCP) est un des dix programmes de la stratégie DFID sur la recherche des ressources naturelles. Les projets des commissions du programme, gérés par la *Natural Resources International Ltd.*, sont mis en œuvre en partenariat avec – entre autres – des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), des centres internationaux de recherche ou ONG. La recherche génère la connaissance et appuie la gestion durable des ravageurs de cultures et offre aux pauvres des opportunités pour augmenter leurs sources de revenus.

CBF – Le Consortium bas-fonds



Le Consortium bas-fonds (CBF) a été créé en 1993 pour promouvoir la mise en valeur durable des bas-fonds en Afrique sub-saharienne par un effort conjoint des institutions de recherche agronomique nationales et internationales et des agences de développement. Depuis avril 1999, le Consortium est intégré à l'ADRAO et regroupe actuellement 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Togo) et 8 institutions internationales (ADRAO, IITA, ILRI, FAO, CORAF, WUR, CIRAD, IWMI). Dans chacun des pays membres existe une unité nationale de coordination (UNC) qui réunit sous la présidence d'un coordinateur national des représentants des institutions impliquées dans la mise en valeur des bas-fonds. Les bailleurs de fonds du consortium sont principalement les Pays-Bas (DGIS), la France (ministère des Affaires étrangères), le Fonds commun pour les produits de base (CFC) et l'Union européenne.

ROCARIZ – CORAF/WECARD



Le Réseau ouest et centre africain du riz (ROCARIZ) est la fusion des Groupes d'action ADRAO et le Réseau riz du CORAF en un réseau unique de recherche-développement rizicole pour Afrique de l'Ouest et du Centre. Le ROCARIZ a sept groupes d'action : sélection, riz de mangrove, gestion intégrée des déprédateurs, gestion intégrée des cultures et des ressources naturelles, gestion des ressources naturelles au Sahel, économie, transfert de technologies. Le Réseau utilise les réunions biennales de revue de la recherche rizicole régionale (4R) pour planifier et diffuser les résultats de la recherche et du développement riz. Le ROCARIZ est actuellement financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Union européenne (UE), tandis que l'ADRAO et le CORAF/ WECARD fournissent un appui institutionnel.



Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO)
01 B.P. 2551, Bouaké 01, Côte d'Ivoire
01 B.P. 4029, Abidjan 01, Côte d'Ivoire

www.warda.org